

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 novembre 2022

PLFR POUR 2022 - (N° 393)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° CF210

présenté par  
M. Fournier  
-----**ARTICLE 4****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>Autorisations d'engagement suppl. ouvertes</b>	<b>Autorisations d'engagement annulées</b>	<b>Crédits de paiement suppl. ouverts</b>	<b>Crédits de paiement annulés</b>
Infrastructures et services de transports	0	0	0	0
Affaires maritimes	0	0	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0	0	0
Prévention des risques	0	0	0	0
Énergie, climat et après-mines	-5 000 000	0	-5 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	+5 000 000	0	+5 000 000	0
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE</b>	0		0	

---

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, travaillé avec la FEE, vise à augmenter les effectifs au sein des DREAL et de la DGEC pour accompagner les objectifs d'accélération des projets d'énergies renouvelables.

L'accélération du rythme annuel de déploiement des ENR est indispensable pour atteindre simultanément la sécurité d'approvisionnement et la neutralité carbone : tout kWh d'EnR supplémentaire produit remplacera des kWh issus de combustions thermiques, réduira notre dépendance aux importations de pétrole et de gaz, ainsi qu'à la volatilité des prix comme nous le subissons aujourd'hui. A plus court terme, il est indispensable de mobiliser l'ensemble des leviers, y compris non législatifs, dans la perspective du passage de l'hiver prochain, qui s'annonce particulièrement difficile.

Il existe en effet un risque sérieux que la situation continue de se détériorer au cours de la saison hivernale à venir en cas de nouvelles ruptures d'approvisionnement en gaz et d'une saison hivernale froide.

Actuellement, ce sont plus de 10 GW de projets qui sont en cours d'instruction par les services déconcentrés de l'État. Concernant l'éolien terrestre, cela équivaut à 214 dossiers en attente représentant plus de 4,7 GW de puissance.

Une réaction rapide et coordonnée est donc nécessaire, comme l'attestent la récente instruction ministérielle adressée aux préfets pour l'accélération des projets ENR. Pour être cohérente et efficace, cette accélération devra s'accompagner d'une hausse de recrutement du personnel dans les services régionaux et en administration centrale.

Le montant des crédits alloués par le présent amendement correspond au financement de 100 ETP, en estimant le coût moyen d'un emploi à équivalent temps plein (ETP) à 50 000 €. Ces ETPseront à affecter en priorité à l'action 23 « Personnels œuvrant pour les politiques de l'énergie et du climat » du programme 217. En compensation, il est proposé d'abaisser de 5 000 000 € l'augmentation des autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 du programme 174 « Energie climat et après-mines ».

Les députés du groupe ÉCOLOGISTE NUPES tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 174, et appellent donc le Gouvernement à lever ce gage.